

12. Estimation des coûts de travaux

Les coûts de travaux sont calculés conformément au projet étudié dans le chapitre 11 en considération des conditions suivantes.

- a) En ce qui concerne la fourniture des matériaux pour la construction de puits type OFEDES, on compte que les gros et petits matériels, le ciment et les fers seront transportés du Japon. Les frais de personnel, les frais de transport au Niger, les frais de graviers et les frais de carburant seront maniés à part les choses mentionnées ci-dessus.
- b) La division des coûts de travaux pour la construction de puits-forage sera procédée avec les mêmes conditions de puits type OFEDES. Nous avons donc calculé les frais de techniciens japonais en supposant que l'assistance technique soit exécutée par eux.
- c) Sur l'équipement de gros matériels nécessaire pour la construction des stations de pompage, on emploiera les mêmes matériels que ceux d'employés lors de la construction de puits et de puits-forage.
- d) Le calcul a été en consultant l'étude de prix de revient au Niger par l'OFEDES et quelques exemples estimatifs sans considération du taux de l'augmentation des prix à venir. La valeur monétaire: un franc CFA \approx un yen.

Voir les tableaux 12-1 à 12-5 et les figures 12-1 et 12-2.

Le tableau 12-1 montre les prix de revient de construction d'un puits de type OFEDES de 30 et 60 mètres.

La figure 12-1 est un diagramme montrant le prix de revient par profondeur de puits et la corrélation des divers éléments.

A l'idée que la profondeur moyenne est environ de 40 mètres, on peut estimer 3.680.000 F CFA comme coût de construction par la figure 12-1.

Les tableaux 12-2 à 12-4 donnent le détail des coûts de matériels et matériaux nécessaires par chaque type d'ouvrage.

La figure 12-2 a été établie pour des documents du Projet en montrant la corrélation entre le nombre de puits et le coût de travaux.

Selon ces données étudiées et le plan du Projet de la mise en valeur, nous avons calculé le coût de travaux dans le tableau 12-5 avec la façon dont la demande de la partie nigérienne sera réalisée progressivement.

Comme ce sont des devis estimatifs, il sera nécessaire de réviser et régler sur le détail lors de l'application actuelle.

Tableau 12-1 Prix de revient de puits type OFEDES

a) Dans le cas d'un puits de 60 mètres

(F CFA)

Désignation des travaux	Montant	Personnel	Transport	Matériaux	Divers
Installation du chantier	128.120	65.270	55.200	16.650	-
Repliment du chantier	87.440	32.240	55.200	-	-
Cuvelage en béton armé de 0 à 30 mètres	2.190.000	738.900	549.000	484.500	417.600
Cuvelage en béton armé de 30 à 50 mètres	1.606.000	638.600	366.000	323.000	278.400
Cuvelage en béton armé de 50 à 60 mètres	461.750	221.150	91.500	80.800	68.300
Fourniture et pose de buses perforées de Ø 140	200.000	41.000	30.500	98.100	30.400
Fonçage dans la nappe	320.800	107.340	73.200	85.560	54.700
Fourniture et pose d'une dalle	30.000	8.210	6.100	10.600	5.090
Ancrage de surface et margelle	167.000	41.050	30.500	71.650	23.800
Fourniture et pose d'abreuvoirs	81.000	24.630	18.300	24.380	13.690
Total	5.300.110	1.917.600	1.281.600	1.203.630	897.280
Pourcentage (%)	100	36,2	24,2	22,7	16,9

b) Dans le cas d'un puits de 30 mètres

(F CFA)

Désignation des travaux	Montant	Personnel	Transport	Matériaux	Divers
Cuvelage en béton armé de 0 à 30 mètres	1.825.000	615.750	457.500	403.750	348.000
Les autres sont la même chose que celles d'en cas de puits de 60 mètres	1.042.360	318.950	275.100	315.330	132.980
Total	2.867.360	934.700	732.600	719.080	480.980
Pourcentage (%)	100	32,6	25,5	25,1	16,8

Tableau 12-2 Prix de revient de construction d'un puits type OFEDES

(en millier de F CFA)

Désignation	Unité	Détail	Coût
Gros matériels	une brigade	Camion de 7 tonnes, Voiture de liaison, Derrick, Cuffa, Moule à cuvelage, Compresseur d'air, Marteau-piqueur, etc.	63.800
Petits matériels	une brigade	Pelle, Pioche, Brouette, Boulon, Clé, etc.	2.400
Gros matériels collectifs	Chaque brigade en commun	Gros camion de 20 tonnes, Camion citerne de 5.000 litres.	34.300
Matériaux	La profondeur moyenne est de 40 mètres (un puits)	Ciment, Fers ronds, Fil de fer	1.900
Frais de personnel et Divers	- " -	Frais de personnel, de transport et de graviers	2.300
Total			104,700

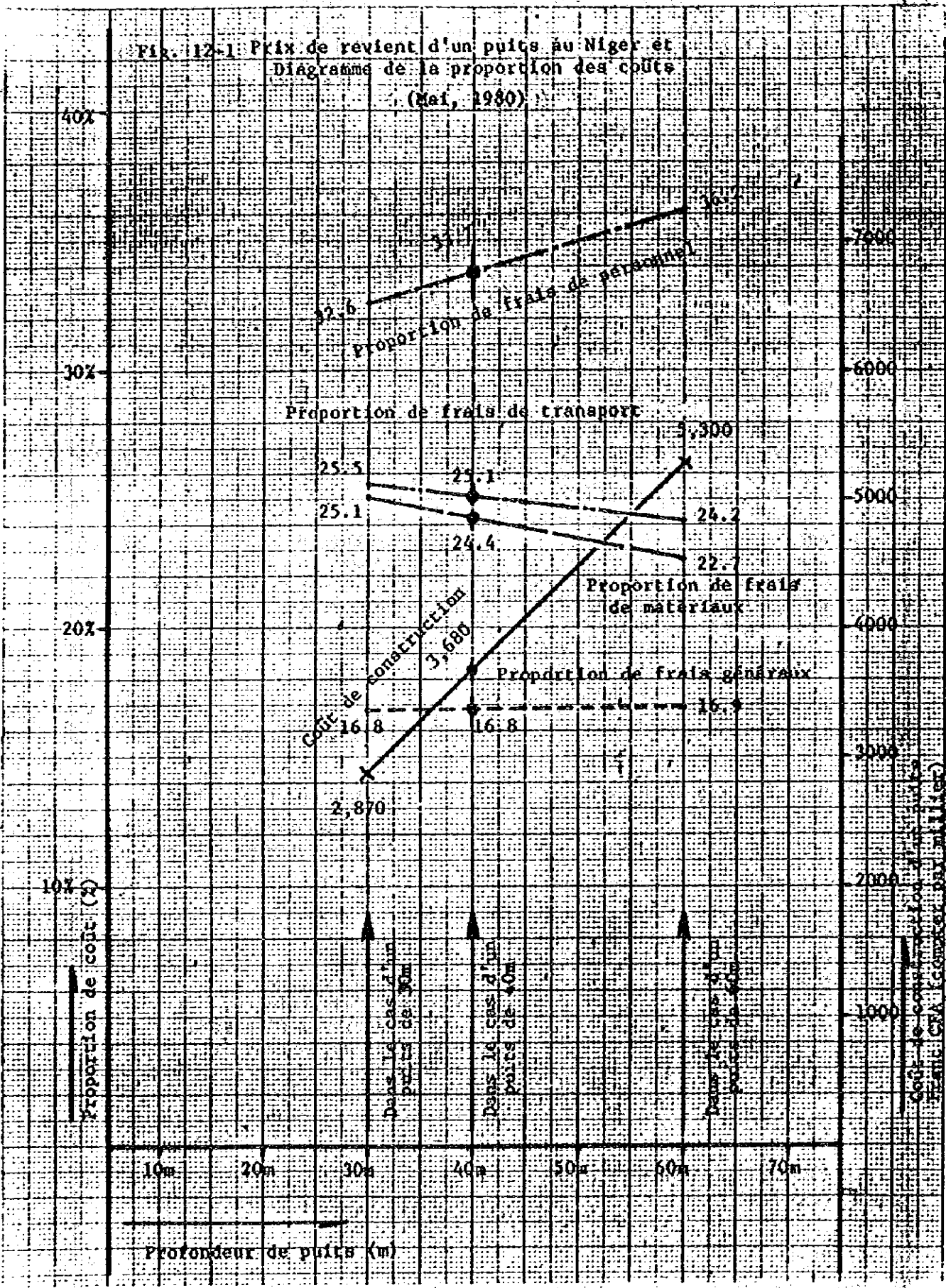
Tableau 12-3 Prix de revient de matériels et matériaux d'un puits-forage
(en millier de F CFA)

Désignation	Unité	Détail	Coût
Gros matériels	une brigade	Foreuse, Equipement de fonçage, Equipement de l'essai de pompage, Voiture de liaison, Camion avec une grue, Camion citerne, Equipement de communication, Pièces de rechange, etc.	235.000
Equipement de camping	une brigade	Atelier mobile, Tente, Container, Compresseur d'air, Générateur, etc.	25.800
Matières sur l'ouvrage	un chantier (Profondeur moyenne: 240m)	Cuvelage, Crépine, Biens consommables.	9.100
Assistance technique		Frais de technique Frais de voyage	57.200
Frais de personnel et Divers	un chantier (Profondeur moyenne: 240m)	Frais de personnel, de transport et de graviers.	4.500
Total			331.600

Tableau 12-4 Prix de revient de matériels et matériaux d'une station de pompage
(en millier de F CFA)

Désignation	Unité	Détail	Coût
Gros et Petits matériels et Matériaux	un chantier (Profondeur moyenne: 240m)	Cuvelage, Crépine, Biens consommables, Equipement de pompage, Equipement d'électricité, Baraque, Réservoir d'essence, Réservoir d'eau, Abreuvoir, Borne-fontaine, Tuyau de canalisation, Equipement de camping, Frais d'assistance technique.	218.200
Frais de personnel et Divers	un chantier	Frais de personnel, de transport et de graviers	27.000
Total			245.200

Fig. 12-1: Prix de revient d'un puits au Niger et Diagramme de la proportion des coûts (Mai, 1980)



Rig. 12-2

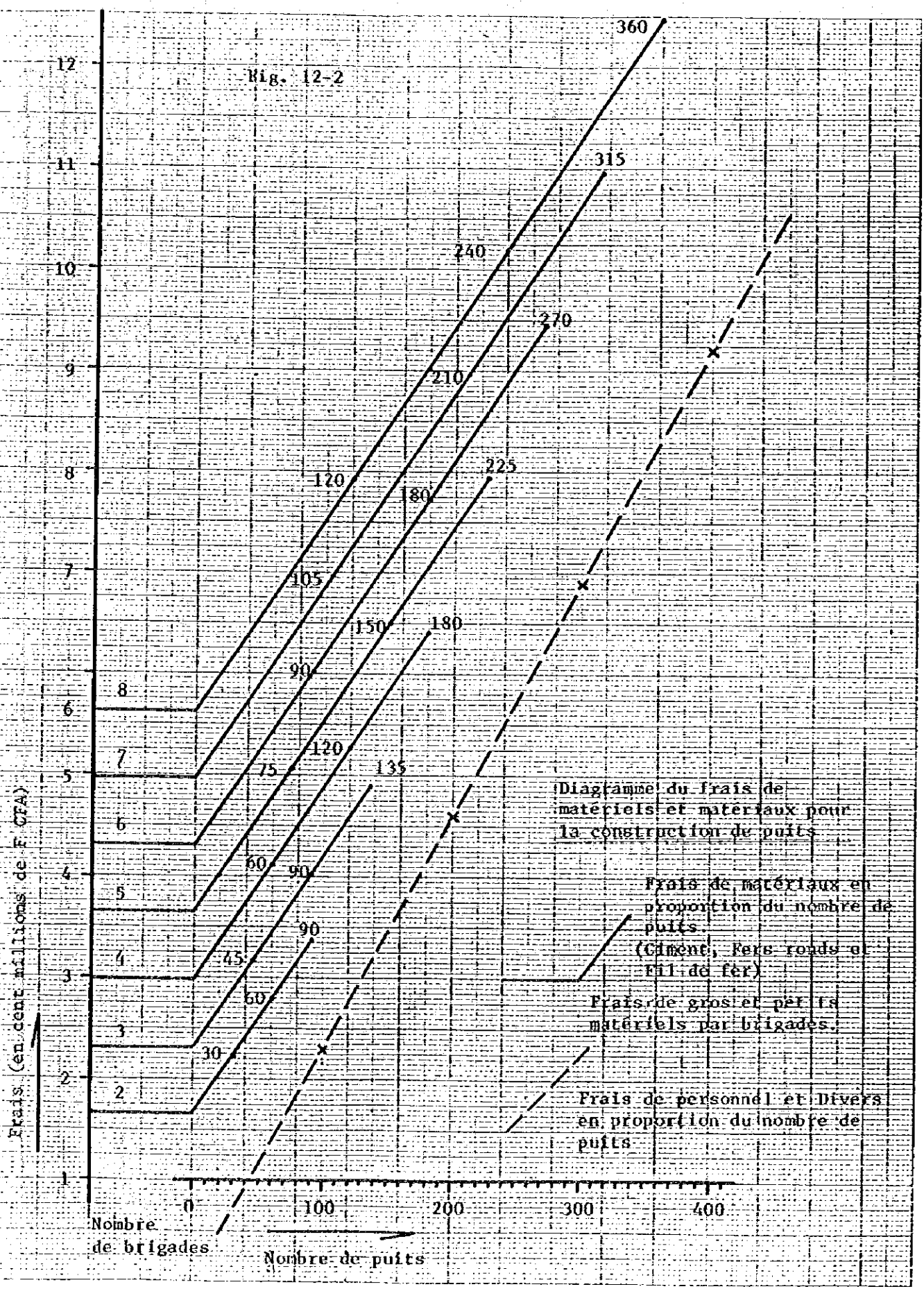


Tableau 12-5 Coûts de travaux du Projet

(en millier de F CFA)

Matières	Année				Total
	1 ère	2 ème	3 ème		
Puits	Nombre	100	100	100	300
	Gros et Petits matériels (66.200/brigade)	(7 brigades)			
	Matériels collectifs (34.300/brigade en commun)	497.700	-	-	497.700
	Matériaux (1.900/puits)	190.000	190.000	190.000	570.000
	Frais de personnel et Divers (2.300/puits)	230.000	230.000	230.000	690.000
Total puits	917.700	420.000	420.000	1.757.700	
Puits- forage	Nombre	10	10	10	30
	Gros matériels et Equipement de camping (260.800/brigade)	(une brigade)			
	Matériaux (9.100/ouvrage)	260.800	-	-	260.800
	Frais de personnel (4.500/ouvrage)	91.000	91.000	91.000	273.000
	Divers	45.000	45.000	45.000	135.000
	Frais de technique	57.200	-	-	57.200
	Frais de voyages				
Total puits-forage	454.000	136.000	136.000	726.000	
Station de Pompage	Nombre	2	2	2	6
	Gros et Petits matériels et Matériaux (218.200/ouvrage)	436.400	436.400	436.400	1.309.200
	Frais de Personnel et Divers (27.000/ouvrage)	54.000	54.000	54.000	162.000
	Total station de pompage	490.400	490.400	490.400	1.471.200
Total de Gros et Petits Matériels	1.533.100	717.400	717.400	2.967.900	
Total de Frais de Personnel et Divers	329.000	329.000	329.000	987.000	
Totaux	1.862.100	1.046.400	1.046.400	3.954.900	

13. Les Avis du Gouvernement Nigérien sur le Rapport

13-1) L'entrepris pour l'explication de l'avant-projet du rapport

le 9 (lundi) mars 1981	Départ de Tokyo
le 10 (mardi) "	Arrivée à Paris. Viste à l'Ambassade du Japon et à l'Ambassade du Niger pour obtenir le visa.
le 11 (mercredi) "	Départ de Paris.
le 12 (jeudi) "	Arrivée à Abidjan. Viste à l'Ambassade du Japon pour à l'explication du rapport.
le 13 (vendredi) "	Départ d'Abidjan et arrivée à Niamey, visite au Ministère de l'Hydraulique pour présent le rapport et pour l'expliquer.
le 14 (samedi) "	Réunion mixte.
le 15 (dimanche) "	Préparation pour la consultation du lendemain.
le 16 (lundi) "	Consultation avec le Ministre de l'Hydraulique, Mousieur Yahaya Toukara.
le 17 (mardi) "	Apposition de la signature au procès-verbal de la consultation. Départ de Niamey et arrivée à Abidjan.
le 18 (mercredi) "	Visite à l'Ambassade du Japon pour faire connaître le résultat de la consultation. Départ d'Abidjan.
le 19 (jeudi) "	Arrivée à Paris et départ de Paris
le 20 (vendredi) "	Arrivée à Tokyo

13-2) Ce qui a été convenu à la consultation

A la réunion mixte du 14 mars ainsi qu'à la consultation avec le Ministre de l'Hydraulique du 16 mars, les deux parties ont vérifié et convenu sur les points suivants:

- i) Dans ce présent rapport, le plan d'exécution a été élaboré en respectant au maximum les désirs exprimés par le côté nigérien,

mais aucune décision définitive a été prise concernant ni son contenu ni ses chiffres. Afin de concrétiser le plan d'exécution, il est indispensable que le gouvernement de Niger et celui du Japon se consultent.

- ii) En ce qui concerne la substance du rapport, le côté nigérien donne son accord de principe.
- iii) Le côté nigérien souhaite la construction de nombreux puits-forages à la place de celle des stations de pompage. Il désire que le montant consacré dans le projet à la construction des stations de pompage soit totalement affecté à celle d'un nombre important de puits type OFEDES et de puits-forages.
- iv) La construction des stations de pompage étant abandonnée, le nombre des puits type OFEDES à construire devient 300, et celui des puits-forages 30. Les puits incapables de fournir de l'eau dans une quantité suffisante seront transformés en puits-forages. Il est estimé que le pour cent environs des puits n'aura suffisamment pas d'eau.
- v) Quant à l'assistance fournie en forme des matériels et des matériaux, ils doivent être les produits soit du Niger soit du Japon.
- vi) La fourniture du sable et les frais de l'agrégat sont à la charge du côté nigérien. Les frais de personnel sont en principe à la charge du côté nigérien, mais le côté nigérien souhaite que, s'il est possible, soit la totalité soit une partie de ces frais soit prise en charge par le côté japonais.
- vii) Pour la mise en oeuvre de ce projet, l'organisation d'OFEDES y participe totalement.
- viii) Pour la choix des lieux de travaux, il est nécessaire de coordonner le Ministère de l'Hydraulique, le Ministère de l'Intérieur le Ministère de l'Economie Rurale ainsi que les autres services intéressés. Donc, le côté nigérien désire qu'il soit chargé de faire cette sélection.
- ix) Les autres détails seront fixés par la consultation entre le gouvernement du Niger et celui du Japon.

13-3) Le procès-verbal

En prenant compte de ces points convenus énumérés ci-dessous, le côté nigérien a préparé le procès-verbal. Dans le procès-verbal, sont spécifiés la date du commencement de travaux, le montant des travaux ainsi que le nombre des puits à construire, et comme il y a quelques divergences entre le procès-verbal et le rapport ainsi que quelques malentendus, la clarification a été donnée au Directeur Karadji et son acquiescement a été obtenu.

Tout de même, le procès-verbal ayant été donné à la mission japonaise au moment de son départ, il n'y a pas eu le temps nécessaire pour le corriger. En consultation avec le Directeur Karadji, il a été décidé de mentionner dans le rapport les circonstances dans lesquelles le procès-verbal a été préparé.

En conséquence, le côté nigérien comprend pourquoi le rapport et le procès-verbal ne se cadrent pas.

Concernant le contenu du procès-verbal qui tente à créer le malentendu ou qui diffère des rapport, il y a les suivants:

- i) Il est écrit, dans le procès-verbal, que ce projet sera exécuté entre fin 1981 et 1984, mais ceci n'implique pas que la date du commencement de travaux a été arrêté. Ceci montre simplement que la durée de trois ans est considérée comme nécessaire pour les travaux.
- ii) Il est écrit, dans le procès-verbal, que le montant des travaux est 3,954,900,000 CFA (3,954,900,000 yen), mais ce montant a été calculé en tant que le montant nécessaire pour les travaux, et ceci n'implique pas que le gouvernement japonais a décidé de fournir la totalité de ce montant en aide.
- iii) Le nombre des puits à construire dans le cadre de ce projet a été modifié à cause de l'abandon de la construction des stations de pompage. Les travaux consisteront en construction de trois cent puits de type OFEDES dans les départements de Niamey, de Dosso et de Tahoua (100 puits x 3 départements). Il est estimé que dix pour cent environ de ces puits n'aura suffisamment de l'eau. Donc 30 puits seront transformé en puits-forages.

Ce qui est écrit au-dessous a été ajouté pour qu'il n'y ait aucun malentendu entre le gouvernement du Niger et celui du Japon au cours de futures consultations sur le projet portant sur la mise en exploitation de nappes souterraines.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 MARS 1961 ENTRE
TECHNICIENS NIGERIENS ET MISSION JAPONAISE
(Hydraulique villageoise et pastorale)

Etaiant présents :

Techniciens Nigériens

AYARGA KARADJI	MH/DIH
GUY CHAPOUDOT	MH/DIH
AMADOU FITI MAIGA	MI/DT
MAHAMIDOU ALIOU	MP/DPP
IMNE PIERRE	M. D. R. / Direction de l'Elevage
MAINOU HAMADOU	OFEDS
TILMAN IBING	OFEDS
CHAFY BALARABE	OFEDS

Mission Japonaise

KEISUKE TAKAMURA	Chef de Mission
MASAKI TAKEUCHI	Traducteur

Après avoir rapidement pris connaissance du rapport préliminaire présenté par la mission japonaise, la discussion s'est concentrée sur le volume et la répartition des points d'eau.

Le représentant de la Direction de l'Elevage s'est étonné de la disparité entre le tableau de la page 2 où il est prévu trente points d'eau pastoraux et les tableaux des pages 68 et 76 où ne figurent plus que 6 stations de pompage.

Pour des raisons écologiques et économiques, le M. D. R ne souhaite pas des stations de pompage mais seulement des forages puits et ces où les puits ne satisfont pas les besoins.

Le montant réservé aux 6 stations de pompage devrait permettre la création d'eau moins trente points d'eau pastoraux.

En résumé le volume des travaux est de :

300 puits dans les départements de Niamey, Dosso et Tahoua
30 forages dans ces mêmes départements pour tenir compte
de 10 % d'échecs sur les puits
30 puits forages pour les points d'eau pastoraux.

.../...

Il est précisé à la mission japonaise que le choix des sites doit se faire avec les autorités ministérielles nigériennes et pas seulement en accord avec les seules autorités administratives locales.

La mission japonaise a abordé le problème des modalités de financement et de la contrepartie nigérienne. La réunion de ce jour, se faisant entre techniciens, aucune précision ne peut être apportée dans ce domaine. De même il a été demandé avec insistance si l'OFEDES pourrait respecter le programme sans perturber ses activités dans les autres programmes.

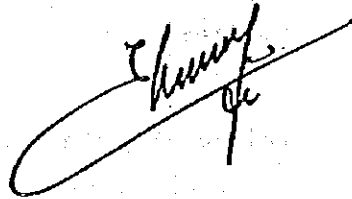
Pour la mission japonaise

Pour la partie nigérienne

KEISUKE TAKAJURA

K. TAKAJURA

AYARGA KARADJI.



HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

- N I G E R - J A P O N -

Le Gouvernement du Japon envisage d'assister le Gouvernement du Niger à la réalisation d'un programme d'Hydraulique Villageoise et Pastorale dans les Départements de NIAMEY, DOSSO et TAHOMA.

Ce programme consiste à l'exécution d'environ 270 puits, 30 puits-forages pour compenser l'échec estimé à 10 % et 6 stations de pompage complètes. Il sera réalisé de fins 1981 et 1984, pour un montant approximatif de 3 954 900 000 F CFA (soit 3 954 900 000 YENS).

Les points d'accord entre les deux parties sont les suivants :

1)- La partie Nigérienne a demandé à la partie Japonaise qui l'a accepté le remplacement des stations des pompes par des puits-forages en raison des options prises à la suite des expériences vécues.

2)- Le Niger s'engage à prendre en charge le personnel local affecté au projet, aussi que le sable et le gravier. Toutefois il souhaite eu égard à l'importance de cette rubrique (en rapport avec ses possibilités) la prise en charge totale ou partielle par le Gouvernement Japonais des charges correspondantes.

3)- La partie Nigérienne garantit :

- La disponibilité de l'OFEDES pour l'exécution des travaux qui lui seront confiés ;
- Le choix approprié des sites à équiper. Ce choix sera fait en rapport avec les Ministères de l'Intérieur, du Développement Rural et les Collectivités concernées.

4)- La partie Japonaise s'engage à fournir le matériel et à prendre les dispositions nécessaires pour l'achat du ciment au Niger et autres ingrédients nécessaires au développement du projet (carburant, pièces détachées,).

.../...

- La partie Nigérienne félicite le Gouvernement Japonais pour tout l'intérêt qu'il attache à la recherches des solutions visant à résoudre une partie de ses besoins en eau. Elle est par conséquent d'accord sur le fond de l'avant projet présenté par les Experts japonais ; toutefois la forme du document doit être reprise pour le rendre plus clair.

- La partie Japonaise émet une réserve quant au nombre d'ouvrages à réaliser. Le nombre sera fixé d'accord partie lors de la grande Commission Nippon-Nigérienne.

- La signature du présent document par la partie Nigérienne signifie son accord sur les clauses techniques et financières du projet.

- La signature du présent document par la partie Japonaise signifie que le projet sera transmis suivant cette présentation technique et financières au Ministère pour la Coopération au Développement. Ceci n'exclut pas des modifications à apporter avant l'accord final de financement.

Four le JAPON

M. KEISUKE TAKAMURA

Chef de Mission

K. TAKAMURA

Four le NIGER

M. G. GAGARA

Secrétaire Général du Mi-

nistère de l'Hydraulique.



DOCUMENTS CONSULTES

1. ATLAS DES EAUX SOUTERRAINES DU NIGER
2. PLAN QUINQUENNAL (1979 - 1983)
3. ATLAS DU NIGER
4. LISTE DES PUIITS, FORAGES ET PROJETS EN COURS OU PREVUS
(Novembre 1980)
5. LA CONSTRUCTION DES PUIITS EN AFRIQUE TROPICALE
6. DOCUMENTS DE RESULTATS OBTENUS PAR L'OFEDES
7. ETUDE DE PRIX DE REVIENT
8. CARTE (1/20.000 - 1/2.500.000)

Encore, la liste de la demande du gouvernement nigerien est à la page de 87 à 98 , et les personnes interviewées sont à la page du 99 à 101 .

BESOINS EN FORAGES DE L'ARRONDISSEMENT
DE TILLABÉRI

CANTON DE TILLABÉRI

- 1 - Tillabéri
- 2 - Tagantassou
- 3 - Diambala
- 4 - Namarigoungou

CANTON DE DESSA

- 1 - Dessa
- 2 - Gaïgorou
- 3 - Sassa

CANTON d'ANZOUROU

- 1 - Sarakoira
- 2 - Doukou Saraou
- 3 - Kofouno
- 4 - Zibane
- 5 - Molia
- 6 - Ten
- 7 - Boni
- 8 - Gassa-Ziban

CANTON DE KOURTEYE

- 1 - Diadia
- 2 - Song
- 3 - Lossa
- 4 - Kokomani

POSTE ADMINISTRATIF D'AYOROU

- 1 - Baïbatane
- 2 - In-Atès
- 3 - Tin-Gara
- 4 - Tangouchmane
- 5 - Gaoudel
- 6 - Koutougou
- 7 - Gareye
- 8 - Takardé

Soit au Total.....= 27

-/- ARRONDISSEMENT DE OUALLAH

- LISTE DES PUIES

- FINANCEMENT JAPONAIS

CANTONS	VILLAGES	CANTONS	VILLAGES
<u>OUALLAH</u>	1 - Sargane 2 - Sargane Collé 3 - Bangou Taweye 4 - Koubara 5 - Harikiré 6 - Boudaba Doua 7 - Harigana 8 - Foygorou 9 - ... 10 - Tolokoboy Koira Togui 11 - Santigé 12 - Parka 13 - Fazaou 14 - Yadia 15 - Tondi Banda 16 - Dingazi Banda 17 - Fournoy 18 - Bobal 19 - Garboye - Malokoira 20 - Banizoumbou	<u>SIMIRI</u>	1 - Simiri 2 - Simiri Kô 3 - Dadaga Masai 4 - Koira Togui 5 - Tollo koira koukou 6 - Iolo 7 - Nanobéry 8 - Gabdey Bangou 9 - Tillo-a-Gabina 10 - Ganga Daouda 11 - Siri Bangou 12 - Koudo 13 - Garbo - Collé 14 - Keré Bangou Sisaa-Tondi 15 - Lollo Tondi 16 - Daroy - Gorou 17 - Marafe Koira 18 - Bakoneka 19 - Dobi 20 - Malokoira
<u>INDICENTIDI</u>	1 - Daroy 2 - Hibia 3 - Bondoro Koirazéno 4 - Tchombangou 5 - Geo Mangalzé 6 - Firaou 7 - Mangalzé 8 - Bangou Diné Péri 9 - Tougoufouni 10 - Kokaina 11 - Sorke	<u>BANIBANGOU</u>	1 - Falenzadey 2 - Kodéy koira 3 - Daykoukou 4 - Sabarabangou 5 - Tribu Aneyouou

NDIKIWEIDI (Suite)

- 12 - Korko (Woisso
- 13 - Goboxo Gorou (Ponda)
- 14 - Kabey Dey
- 15 Tillouwa

ARRONDISSEMENT DE OUALLAM

- PUITS PASTORAUX OU FORAGES

- FINANCEMENT NATIONAL

POSTES ADMINISTRATIF DE BANIBANGOU

- 1 ELLEB
- 2 TAFOUOY
- 3 BISSO code 304
- 4 BALKADAMBA
- 5 INKLIKARA
- 6 AKAROUAN
- 7 KOUAR PHILH
- 8 ABONZOROU
- 9 BANIBANGOU
- 10 AYUBA KOIRA

REPUBLIQUE DU NIGER

DEPARTEMENT DE NIAMEY

ARRONDISSEMENT DE TERA

-- LISTE LOCALITE FUTUR FORAGE --

1 / - CANTON DE TERA

Harotondo , Taratako , Foneko

2 / - CANTON DE KOKORO

Siram , Gougania , Korm , Bangou , Kanfoulage ,
Lalley , Ginérangobé , Anara

3 / - CANTON DE DAIGOL

Bougouzibo , Telley , Koumlourkarey ,
Lingolingo , Kanabangou , Aloubamaou

4 / - CANTON DE DIAGOUROU

Delafel , Gari Boupo , Heron , Tiantraga ,
Aboroyé

5 / - GROUPEMENT GOUBE

Jerien , Goron Lollé , Prétabrigin

6 / - CANTON DE GOROUOL

Fatiguede , Banoguel , Bouol , Dayafondo ,
Amersingué , Gaya

7 / - POSTE ADMINISTRATIF DE BAÏKLARE

Aldorgangeni , Yessi , Jaloude , Koulam ,
Tounbodoula

Total 36 nuits

REPUBLIQUE DU NIGER
DEPARTEMENT DE DOSSO
ARRONDISSEMENT DE GAYA

- LISTE DES VILLAGES NECESSITANT
LA CONSTRUCTION DE PUIITS -

1 / - CANTON DE BANA

Niakoye-Tounga , Koté-koté , Malankadi ,

2 / - CANTON DE YELOU

Barba , Angoul Garba , Illéla , Molokoy ,
Koara Kaina , entre Grihamani et Tanoguèye

3 / - CANTON DE DIOUNDIOU

Kago , Tabaza , Hattara ,aki Ouba , Youmvou ,
Angol Doka , Takalafia , Koma Kaina

DEPARTEMENT DE DOSSO
ARRONDISSEMENT DE LOGA

- LISTE DES VILLAGES -

1 Sargadji

2 Daré déjà exécuté par le département de Niamey

3 Kogorou

4 Kogou

5 Kourokaima

6 Kouroberi

7 Adabari

8 Kodèye

9 Malam- Koara

REPUBLIQUE DU NIGER

DEPARTEMENT DE DOSSO

- LISTE DES VILLAGES SANS PUIXS -

ARRONDISSEMENT DE BOBOYE

Canton de Birni-N'Gaouré

1. Douloual Belle
2. Bassi Peulh
3. Poulo
4. Bossagé
5. Goberi El Hadji
6. Toudou (puits pastoral)
7. Guilaré Djerma
8. Tankal Gorko
9. Ouilaré Peulh
10. Doubidana
11. Toudou Djerma
12. Tonna Kaina
13. Gobirkoy
14. Ira
15. Younekegorou Djerma
16. Tironbi (puits pastoral)

REPUBLIQUE DU NIGER
 DEPARTEMENT DE TAMBOU
 ARRONDISSEMENT DE BOUZA

LISTE DE VILLAGES RECEVAIENT LA RELEVÉ STATISTIQUE DE PUILES -

15/12/60
 242

NOMS DES VILLAGES	POPULATION TOTALE	OVINS ET AUTRES	BOVINS	ANES	CHEVAUX	CHAMEAUX
1 - Assougé	1 231	243	51	23	2	19
2 - Kouzoutou Yamma	615	231	41	35	7	16
3 - Jankadami	254	139	22	14	5	6
4 - KOUINAKOU	424	79	24	10	6	4
5 - Idiri Mahaman	401	71	15	4	2	2
6 - Toudoun Saka	162	110	36	6	3	-
7 - Wandellé	248	105	40	9	7	2
8 - Tchédia	528	26	8	5	-	-
9 - Fotinguel	285	98	26	8	5	6
10 - Galbe	310	65	11	15	16	5
11 - Dan toudou	307	87	-	15	1	-
12 - Tchégoum	1 199	568	9	38	6	10
13 - Gaxadoumé Wassozo	273	119	111	9	6	6
14 - Dessa	448	265	62	26	3	40
15 - Diombâ Kasso Nomode	300	500	200	100	-	150

Bouza, le 15 décembre 1960

LE SOUS-PREFET



suite canton Tamaské

Houya	1135	habitants	-sans puits
Kadounkoula	232	"	"

III°/- CANTON DE GARHANGA

Laba Toudou	900	"	sans puits
Farratt Karama	901	"	"
Guiniguidi	329	"	"
Badaa I et II	379	"	"
Gabé	147	"	"
MainiSabongari	279	"	"
Sazinaka	185	"	"
Takassaba	428	"	"
Guidan Dan-Coari	461	"	"
Birni	743	"	"
Farratt-Toudou	170	"	"
Houléla Toudou	333	"	"
Sakarawa-Toudou	835	"	"
Tounou	266	"	"

IV°/- GROUPEMENT KELGRESS

Nansala II	210	habitants	sans puits
Carado-Kelgress	309	"	"

./.

LISTE DES SITES REÇUS POUR LA CONSTRUCTION D'OUVRAGES
(FORAGES ET PUIITS) DANS L'ARRONDISSEMENT DE TCHINTABARADEN

Secteur Tchintabaraden :

- I/.- Forages : Tarantagueye (10 Km à l'Est de Tchintabaraden)
Kao (55 Km au Sud de Tchintabaraden)
- II/.- Puits Pasteraux : Fadama (20 Km au Sud-Ouest de Tchintabaraden)
Intouvera (60 Km à l'Ouest de Tchintabaraden)
Arachamat (30 Km au Sud de Tchintabaraden)
Intouilla (30 Km au Nord-Ouest de Tchintabaraden)
Chinbagaren (10 Km au Nord-Est de Tchintabaraden)
Edaguÿe (60 Km à l'Est de Tchintabaraden)
Tchachit (15 Km au Nord-Ouest de Tchintabaraden)
Chissoua (70 Km au Nord de Tchintabaraden)
Gharo (50 Km au Nord de Tchintabaraden)
Anoukoufeye (30 Km au Nord-Est de Tchintabaraden)

Secteur Poste Administratif Tillia :

- I/.- Forages : Amander (30 Km au Sud de Tillia)
Midal (97 Km au Nord de Tillia)
Tadougous (120 Km au Sud-Ouest de Tillia)
Chizaz (10 Km à l'Est de Tillia)
Chintazayé (120 Km à l'Ouest de Tillia)
- II/.- Puits Pasteraux : In'fagqueur (30 Km à l'Ouest de Tillia)
Imboudi (50 Km au Sud de Tillia)
Chiniliwa (80 Km au Sud de Tillia)
Idoulala (entre Sgarack et Midal)
Agadaba (30 Km au Nord de Tillia)
Tarkanaten (60 Km au Sud-Est de Tillia)
Militadoua (70 Km à l'Ouest de Tillia)

Secteur Abalak :

- I/.- Forages : Chiaachuzanu (60 Km au Sud-Ouest d'Abalak)
- II/.- Puits Pasteraux : Tassokagaoutt au Nord d'Abalak
Tchin-Tabangaoutt à l'Ouest d'Abalak
Alher Tazett Nord-Ouest d'Abalak
Chizuerine Sud-Est d'Abalak
Fack au Sud d'Abalak
Machestou au Nord d'Abalak
Taretarkane à l'Ouest d'Abalak
Iannandi au Sud d'Abalak
Takoukoutt au Sud-Ouest d'Abalak - Tezak au Sud d'Abalak
Taxbestan au Sud d'Abalak

2

Farax Guidan Andou (60 Km au Sud J'Abalak)

Magenouf (au Sud d'Abalak)

Akoufya (au Sud d'Abalak)

Chibitala (au Sud d'Abalak)

Tannandé (au Sud d'Abalak)

Chigalinine (au Sud d'Abalak)

Gadambe (au à l'Est d'Abalak)

In Tateff (au Sud-Est d'Abalak)

Assouas (au Sud d'Abalak)

Agourdabaye (10 Km au Nord-Est J'Abalak)

Tayata (70 Km au Sud d'Abalak)

Talinguidan (30 Km au Sud d'Abalak)

Izèye (60 Km au Sud d'Abalak)

Secteur Tassara :

I/- Forages : Néant

II/- Puits Pasteraux :

Ajinilé (40 Km au Sud de Tassara)

Chinwalora (10 Km à l'Ouest de Tassara)

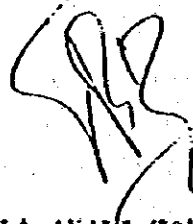
Tanaya (160 Km au Nord de Tassara)

Tassakorat (au Sud de Tassara)

Eliba (au Sud de Tassara)

Tchin-Tabaraden, le 15 Décembre 1980

Le Sous-Préfet



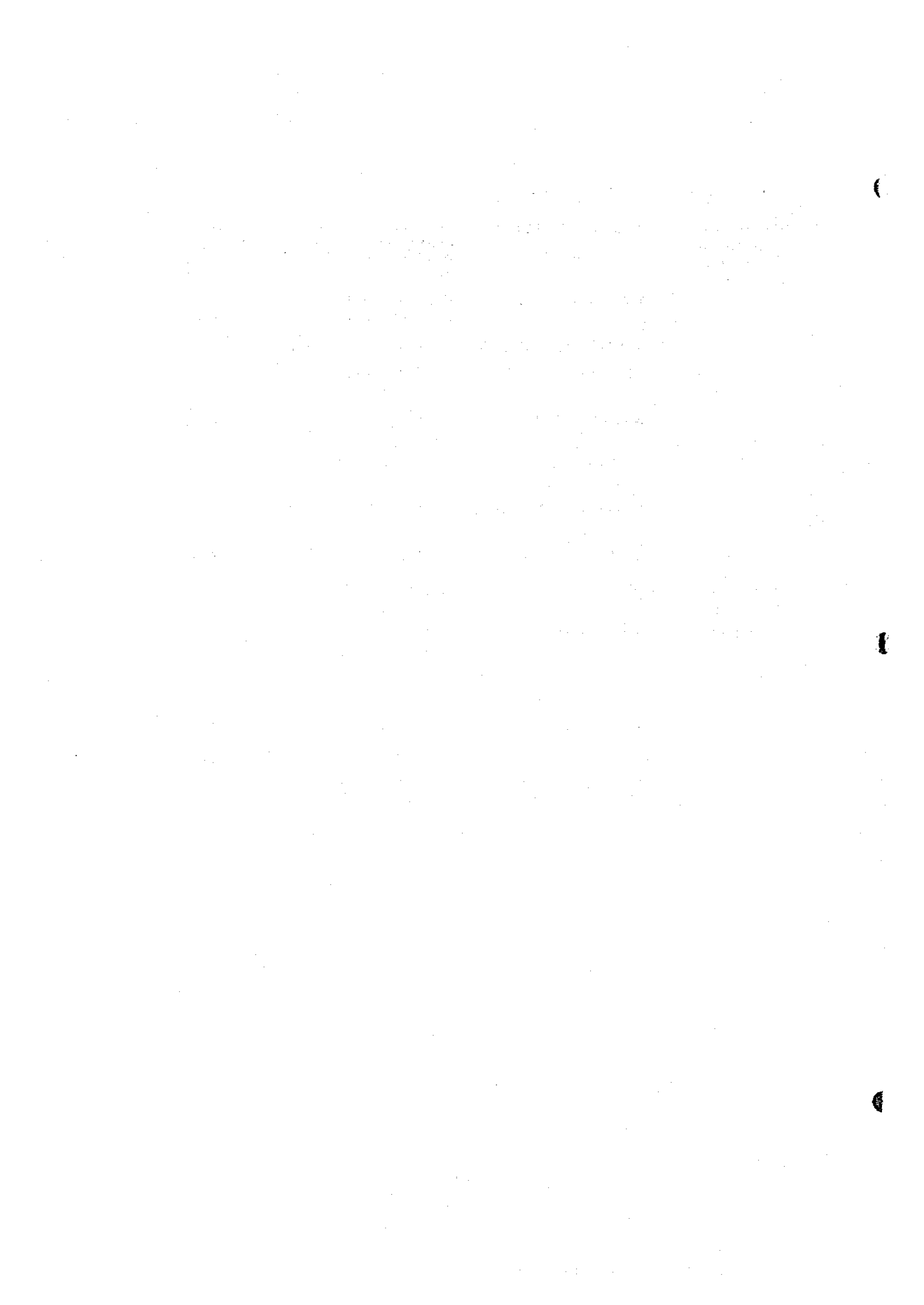
Le Lt AKALT TOUBA

面会者リスト
Personnes Interviewées

<u>Organisme</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Titre</u>	
Ambassade du Japon 日本大使館	YASUDA KENJI	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire.	象牙海岸 日本大使館 特命全権大使
	SATO SHUNICHI	Conseiller	同参事官
	NAKANO NAOTSUGU	Troisième Secrétaire	同三等書記官
Ministère de l'Hydraulique 水理省	YAHAYA TOUNKARA	Ministre de l'Hydraulique	水理大臣
	GAGARA MAYAOU	Secrétaire Général	事務総長
	KARADJI AYARGA	Directeur de la direction des infrastructures hydrauliques	水理局長
	GUY CHAPOUTOT	Chef de la division hydraulique	水理部長
	MAHAMAN ALKALI	Technicien hydraulique Section hydrogéologie	水理地質課
	ALI DAN SOBRO	Service hydraulique urbain. Technicien	都市水理課・技師
	BAGNAN BEIDOU	Directeur des ressources en eau	水資源局長
Ministère de l'Intérieur 内務省	Capitaine TANDJA MAMADOU	Ministre de l'Intérieur	内務大臣
	AMADOU FITI MAIGA	Directeur des collectivités territoriales	局長
Ministère des Affaires étrangères et de la coopération 外務協力省	SANDI YACOUBA	Directeur de la coopération internationale	国際協力局長
	DANYOUMA BAGADJI	Direction du protocole	議典課
	RENE JOLY AHMED	Directeur du protocole d'Etat. Présidence du conseil militaire suprême	政府議典局長
Ministère du développement rural 地方発展省	GAOH MAHAMANE DADDY	Division Afrique-Asie-Océanie	アフリカ-アジア-太平洋担当
	SEINI ALI	Directeur du génie rural	地方土木局長
	NAMATA SAIDOU	Chef de service adjoint des études techniques. Génie rural	地方土木技術研究課長
	INNE PIERRE	Section pastoral Division élevage	遊牧区、飼育部
	ARI T. IBRAHIM	Directeur Service Elevage et de L'industries Air-male	飼育部長

<u>Organisme</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Titre</u>	
Ministère du Plan 計画省	YONLI BOUKARI	Chef de service infrastructures et programmes sociaux	社会計画・基礎工事 部長
	TCHERNAKA YACOUBA	Secrétaire Général	事務総長
	M ^{me} GOURE ALISABATOU	Ministère du Plan	
OFEDES	MAIGA KALILOU	Chef de service technique	技術部長
	SANI DANIA	Chef comptable	会計長
	SALIFOU M. KEIZOU	Chef du service administratif	管理部長
	TILMAN IBING	Section Puits Neufs	新井戸課
	ISSOUFOU YACOUBA	Chef section forage	ボーリング井戸課長
	GUERO MAIKASSOUA	Chef station de pompage	ポンプステーション 課長
	CARON LAVIOLLETTE	Nations-Unies. Chef section matériel	国連・機材課長
	CHAFFY BALARABE	Section Entretien Puits	井戸管理課
	MOUSSA ISSA DIALLO	Responsable départemental de Niamey	所長
	ABDOU GARBA	Responsable Base	基地責任者
	ABDOULAYE ALZOUMA	Responsable Elevage Ouallam	所長
	ABDOU DUSSEINI	Responsable départemental de Dosso	所長
	YAOU DODO	Département adjoint de Dosso	所長補佐
	MAOUDE KORONEY	Responsable départemental de Tahoua	所長
	Département de Niamey ニアメイ県	AUSSEIL PIERRE	Préfet département de Niamey
MAHAMANE DJIKA		Sous-préfet Ouallam	郡長
AMADOU SEYOLOU		Marechal de logis. Banibangou	
IBRA MAHAMANE		Sous-préfet Téra	郡長
AMADOU DAN AZOUMI		Sous-préfet Say	郡長
AGI CHEGOU		Adjoint du Sous-préfet Say	郡長補佐
ABDOU LAKARS		Chef de poste administratif de Torodi	支局長

<u>Organisme</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Titre</u>	
Département de Dosso ドッソ県	IBRAHIM MASSANE	Chef de bataillon	知事
	BOUREIKA AMADOU	Préfet département de Dosso Adjoint Sous-préfet Boboye	郡長補佐
	LAMIDE ALI BEIDI	Chef de canton Birni-N'Gaouré	小郡長
	MAINASSARA ISSIFOU	Sous-préfet de Gaya	郡長
	ELH. MAI LAONAN	Chef de poste administratif Dioundiou	支局長
	AMADOU BARAZE	Chef de canton de karakara	小郡長
	EL HADJ HAROUNA AMADOU	Sous-préfet Doutchi	郡長
	MAHAMANE DANJIMO	Adjoint au Sous-préfet Doutchi	郡長補佐
	DIALLO ALI BADARA	Sous-préfet de Loga	郡長
	Département de Tahoua タウア県	ABBA MALAM KAFUGUU	Adjoint au Préfet de Tahoua
AKALI TOMBA		Sous-préfet de Tchin-Tabaraden	郡長
ADAMOU HAMIDOU MAIGA		Adjoint au sous-préfet de Tchin-Tabaraden	郡長補佐
ALHASSANE ALBADE		Sous-préfet de Bouza	郡長
YAYE SALEY		Sous-préfet de Keita	郡長
MAHAMADOU TECAMA		Secrétaire de sous- préfet d'Illéla	秘書



JICA